

Rapport d'activités 2020–2021

Comité de l'Association du corps intermédiaire des Lettres (ACIL), Université de Lausanne

Table des matières

1. Période concernée
2. Membres du comité et fonctions
3. Travail dans les commissions permanentes facultaires et universitaires
4. Résumé des actions de l'ACIL
5. Questionnaire envoyé au CI : synthèse
6. Résumé des rencontres de l'ACIL avec Léonard Burnand, nouveau Doyen, puis Rudolf Marher et Kirsten Stirling, nouveau et nouvelle Vice-Doyen·ne·s, les 14 avril et 10 juin 2021
7. Dossiers en cours

1. Période concernée

Ce rapport couvre l'activité du comité de l'ACIL de décembre 2020 à septembre 2021 compris.

2. Membres du comité et fonctions

Le comité ACIL tel qu'il se présente au 30 septembre 2021, est le suivant :

- Hélène CORDIER (coprésidente) : AD, français médiéval / coordinatrice CEMEP ;
- Nicola POZZA (coprésident) : MER2, SLAS (Asie du Sud) ;
- Cyrille FRANÇOIS (secrétaire) : MER1, français langue étrangère ;
- Dimitri SCHERTENLEIB (trésorier) : AD, SLAS (Asie du Sud) ;
- Aliénor VAUTHEY (webmaster) : AD, français ;
- Mark ITEN : Doctorant FNS, linguistique anglaise ;

La présidence et le secrétariat ont été assurés par Juliette VUILLE (MA, anglais) jusqu'au 21 janvier 2021. À cette date, Cyrille FRANÇOIS a repris le secrétariat, Nicola POZZA a partagé la présidence avec Juliette VUILLE, Hélène CORDIER a repris la gestion du site Web et Dimitri SCHERTENLEIB est devenu trésorier de l'association. Lors du départ de Juliette VUILLE en juillet 2021, Hélène CORDIER a repris la coprésidence avec Nicola POZZA et Aliénor VAUTHEY la gestion du site Web.

Le comité dans son ensemble tient à exprimer ses plus chaleureux remerciements à Juliette VUILLE pour l'énorme travail et son engagement sans faille auprès de l'ACIL.

Les 6 membres du comité actuel se présentent à l'élection au même titre que tout·e autre candidat·e le jour de l'AG et ne bénéficient à cet égard d'aucun avantage. Le comité doit se composer, selon les Statuts de l'ACIL, de 3 membres au minimum et de 9 membres au maximum.

3. Travail dans les commissions permanentes facultaires et universitaires

En novembre 2020, un « café-zoom » avait été organisé avec les représentant·e·s des commissions permanentes du CI, afin de renforcer la communication entre les membres du CI sur le fonctionnement et les sujets importants des commissions (compte-rendu dans le Rapport d'activité précédent). Pour donner suite à cette expérience très positive et aux décisions de l'AG de novembre 2020, il avait été décidé de renouveler cette expérience chaque année, voire chaque semestre, en invitant toutefois aussi les membres des groupes de travail temporaires. Tous les 2-3 ans, une réunion spéciale pourrait également être prévue avec les représentant·e·s du CI dans les commissions de nomination, de stabilisation et promotion (sans aborder toutefois les aspects personnels et confidentiels).

Le comité se charge d'organiser un nouveau « café-zoom » dans le courant de l'année académique 2021-2022.

4. Résumé des actions de l'ACIL

COVID19 : L'ACIL a été très active cette année pour gérer la crise COVID19 et représenter les intérêts du CI, notamment en ce qui concerne les prolongations des CDD.

Étant donné que les décisions concernant le COVID19 ont émané du Rectorat de l'Université plutôt que d'être gérées spécifiquement par les différentes Facultés, l'ACIDUL, avec qui l'ACIL a beaucoup échangé, a été la représentante principale du CI pour gérer ce dossier.

De fait, le rôle du comité de l'ACIL a davantage été d'assurer la communication et de relayer les informations auprès des différents organes (ACIDUL, Décanat Lettres), ainsi qu'auprès des membres de l'ACIL. Ceux·Celles-ci, après invitation à s'exprimer, ont contacté l'association à l'adresse courriel acil@unil.ch bien plus fréquemment qu'à l'accoutumée, afin de poser des questions individuelles et spécifiques concernant leur propre cas.

Enseignement à distance : Lors d'une séance en janvier 2021, certain·e·s membres du CI se sont réuni·e·s pour faire le point sur l'enseignement à distance. Les avis étaient partagés quant aux avantages et inconvénients. Aucun consensus ne s'est dégagé de la discussion. Il faudrait néanmoins poser la question au Conseil de Faculté de savoir à qui revient la tâche de réfléchir aux futurs enseignements : cela doit-il être délégué à une commission (si oui, laquelle) ou à un groupe de travail ?

REDO : Les rapports annuels (REDO, art. 15) ont pour objectif d'institutionnaliser le processus de dialogue entre les doctorant·e·s et leur directeur·trice de thèse par la rédaction d'un bref compte rendu. Le questionnaire du Graduate Campus constitue un moyen de médiation uniquement et ne remplace pas le rapport. Celui-ci permet d'engager la discussion et de résoudre d'éventuels problèmes. Il s'agirait de déposer le compte rendu auprès du secrétariat pour garder une trace officielle (avec rappel de Romain Genet en cas de retard), mais sans vérification du contenu de la part du Décanat. Le document est ainsi à disposition en cas de conflits ultérieurs. Des membres de l'ACIL ont pris position pour le maintien des rapports annuels obligatoires. Le comité soutient cette démarche également.

Mode d'élection du CI pour les commissions permanentes : L'année 2021 a vu un changement dans le mode d'élection des représentant·e·s du CI dans les commissions permanentes. Pour rappel, l'ACIL ne procède pas à des élections à proprement parler, mais organise un vote pour transmettre au Décanat le nom des représentant·e·s choisi·e·s par le CI. Le Décanat veille ensuite à la représentativité des représentant·e·s de chaque corps – pour les commissions qui le demandent – avant de faire voter

la composition des commissions au Conseil de Faculté. Pour ces commissions, le Décanat a demandé à l'ACIL de lui faire suivre un nombre de représentant·e·s supérieur à celui requis par le règlement des commissions permanentes, avec un ordre de préférence suivant les résultats du vote, de sorte que des ajustements puissent être opérés si les représentant·e·s des différents corps sont issu·e·s des mêmes unités ou des mêmes orientations de la Faculté des Lettres (langues et littératures, sciences historiques, sciences théoriques). La procédure est la même pour les autres corps.

Le Décanat a affirmé à l'ACIL qu'il s'agit d'une solution de dernier recours et qu'il choisirait en premier lieu les candidat·e·s en première place ; il ne s'agit pas de sélectionner les représentant·e·s selon d'autres critères.

5. Questionnaire envoyé au CI

Préambule : Un groupe de travail, comprenant Hélène Cordier, Nicola Pozza, Aliénor Vauthey, et Juliette Vuille, a été créé au sein de l'ACIL en 2020 pour rédiger un questionnaire bilingue français-anglais adressé à tout le CI et traitant des dossiers importants de ces dernières années, comme la stabilisation des MA en MER, le statut des 1A, mais aussi des questions sur la charge de travail, la relève, l'égalité, et la répartition des statuts au sein du CI. Le comité de l'ACIL a mis en place cette enquête pour faire suite au « Questionnaire sur la relève et les conditions de travail du Corps Intermédiaire (ci-après CI) en Lettres » envoyé aux membres du CI en mai 2018. En effet, de nombreux changements ont eu lieu depuis, comme l'impact important du COVID19 sur la vie professionnelle du CI ou la Directive 1.6 sur la procédure de stabilisation des MA. Il a donc semblé important à l'ACIL de consulter à nouveau les membres du CI, avec pour but d'évaluer leur situation et d'identifier les problèmes spécifiques liés à chaque statut. Le questionnaire a été envoyé par courriel aux membres du CI le 15 mars 2021 et est resté ouvert jusqu'au 13 avril 2021. 138 personnes y ont participé, dont 104 l'ont rempli entièrement.

La synthèse globale a été envoyée aux membres du CI avec la convocation à l'AG de 2021. Elle reprend les conclusions les plus significatives que le comité de l'ACIL a pu tirer de son analyse des résultats de l'enquête, organisés par thème d'abord, puis par fonction académique au sein du CI. Les résultats bruts sont disponibles sur demande au Comité de l'ACIL (acil@unil.ch). La synthèse finale a également été transmise à Danielle van Mal-Maeder, vice-doyenne du dicastère « Relève, égalité et formation continue », ainsi qu'au Décanat.

6. Résumé des rencontres de l'ACIL avec Léonard Burnand, nouveau Doyen, le 14 avril 2021, puis Rudolf Mahrer et Kirsten Stirling, nouveau et nouvelle Vice-Doyen·ne·s, le 10 juin 2021

Rencontre avec le nouveau Doyen : La rencontre a eu lieu par zoom et réunissait, outre Léonard Burnand (LB), Hélène Cordier, Nicola Pozza, Dimitri Schertenleib et Aliénor Vauthey. La discussion a porté essentiellement sur les dossiers concernant directement le CI et qui vont occuper le Décanat dans les années à venir ; les points saillants du rapport d'auto-évaluation de la Faculté et son impact sur le CI ; et le souhait, partagé, d'établir un contact régulier entre le Décanat et le comité de l'ACIL, afin d'intégrer le CI aux processus de réflexion sur les questions le concernant.

Au début de la rencontre, le futur Doyen se déclare sensible aux problématiques des différents postes et échelons du CI, notamment aux moments charnières entre chaque poste. Il aimeraient mettre en œuvre une politique facultaire qui corresponde au mieux à la réalité du CI actuel. Concernant l'égalité

notamment, il revient sur l'auto-évaluation de la Faculté qui a montré, d'une part, que l'UNIL peut se prévaloir d'une forte égalité au niveau professoral (47 % de femmes), mais que, d'autre part, cet équilibre est plus précaire au niveau du CI, surtout au niveau des post-doc. Il s'agit d'un moment de fragilité, particulièrement pour les candidatures féminines. Le dicastère « relève et égalité » œuvrera pour en faire de cette question une priorité. LB mentionne qu'il souhaite continuer à développer une politique de communication dans la valorisation des travaux de la relève (Labelettres, Uniscope, etc.) dans le but de faire connaître les nombreuses activités mises sur pied (colloque, formation continue, médiation scientifique, etc.) non seulement par le corps professoral, mais aussi par le CI, pour donner un coup de pouce à ceux et celles qui cherchent une visibilité ou à être stabilisé·e·s.

Pour la question des doctorats, LB a remarqué que le nombre de thèses soutenues par année depuis le dernier rapport d'auto-évaluation (2012) a doublé. Le chiffre est réjouissant (point fort), mais il met aussi en évidence une zone de menace par rapport à l'employabilité de nos docteur·e·s (problèmes quant aux perspectives professionnelles). Il estime qu'il faut agir au niveau de la valorisation du doctorat dans le milieu académique, mais aussi hors académie de manière pragmatique, par exemple en organisant un maximum d'événements ou de tables rondes pour montrer quels pourraient être les débouchés en dehors de l'Université. En collaboration avec le dicastère « relève, égalité et formation continue », le Doyen souhaite mettre en place une journée de la relève (en plus de la journée de la recherche).

Concernant la relève justement, LB rappelle que les liens avec les réseaux internationaux posent la question de la mobilité, qui est en ce moment en train de se métamorphoser (mobilité brève notamment). Il faudrait parvenir selon lui à une forme d'équilibre entre la relève locale et la relève internationale. Rappelant qu'il est lui-même un « produit de l'école lausannoise » — il était MER1 jusqu'à sa nomination comme Doyen en août 2021 —, il aimerait, en ce sens, que d'autres puissent bénéficier de la possibilité d'une relève locale.

Pour finir, le futur Doyen tient à ce que les échanges soient fréquents et productifs avec le CI, afin d'instaurer une relation de confiance. Il évoque la possibilité d'inviter de représentants de l'ACIL aux réunions du Décanat lorsque l'ordre du jour le demande (également le cas avec d'autres acteurs de l'UNIL, médiation ou AEL par exemple). En outre, il serait possible de garder des échanges plus informels avec le Décanat pour ensuite aller plus facilement vers la Direction avec des questions et des propositions concrètes.

Rencontre avec la nouvelle Vice-Doyenne et le nouveau Vice-Doyen : Pour cette double rencontre, en deux temps et en présentiel, Hélène Cordier, Nicola Pozza, Dimitri Schertenleib et Aliénor Vauthey représentaient le comité de l'ACIL.

Avec **Rudolf Mahrer**, Vice-Doyen responsable du dicastère « Qualité, Communication et Innovation », la discussion porte surtout sur la communication autour de la stabilisation des MA ainsi que la définition (fonctions et limites) de certains statuts, notamment 1A. Il est aussi question — un point soulevé par les membres de l'ACIL — de la nécessité d'améliorer la communication avec les doctorant·e·s, et particulièrement de mettre en place un système pour les accueillir en début de contrat. En conclusion, Rudolf Mahrer — membre du CI d'ailleurs, puisqu'il est MER1 — affirme sa volonté d'établir un dialogue avec l'ACIL ; pour commencer, il propose que nous présentions la synthèse de notre questionnaire lors d'une prochaine réunion du Décanat (après une première présentation à notre propre AG).

Kirsten Stirling, Vice-Doyenne responsable du dicastère « Enseignement et affaires étudiantes », précise pour commencer que son dicastère concerne avant tout les CE et moins le CI. Néanmoins, elle prend note de nos remarques concernant le statut problématique des 1A par rapport aux MA (absence de statut d'examinateur aux examens, par exemple) et la question du taux et du type d'enseignement attribués aux doctorant·e·s. Proche du CI — elle a elle-même été 1A puis MA et MER à l'Unil — elle dit vouloir nous tenir informer de l'évolution de ces différentes questions au Décanat.

7. Dossiers en cours

Cahier des charges : Remplir son cahier des charges n'est pas toujours évident pour les nouvelles et les nouveaux membres du CI, d'autant plus que de nombreuses disparités existent entre les sections et leurs tâches respectives. Afin de pouvoir informer au mieux les membres du CI sur la façon de remplir leur cahier des charges, et dans le but de clarifier autant que possible les différentes tâches de ce cahier des charges, le Comité se propose de rencontrer dans les semaines à venir Antoinette Nadal, Secrétaire du Doyen, ainsi que Kirsten Stirling, Vice-Doyenne « Enseignement et affaires étudiantes ». En fonction de leurs réponses, le comité suggère de constituer un groupe de travail sur la question, en invitant les membres du CI intéressé·e·s à en faire partie.

Stabilisation des MA : Depuis la nouvelle Directive concernant la stabilisation des MA (Directive du Décanat 0.11, Art. 3bis ; Directive de l'Université 1.6.4¹), il n'est plus du tout évident de savoir sur quel avis consultatif se base le Décanat (président·e de section, supérieur·e hiérarchique, etc.) pour refuser la demande ou, au contraire, créer une commission d'évaluation concernant l'acceptation ou non du dossier du ou de la candidat·e. Le comité demandera prochainement au Décanat des clarifications sur l'origine et la nature des décisions relatives aux demandes de stabilisation, ceci afin de savoir si la procédure est toujours la même et pouvoir fournir une information plus précise aux personnes concernées.

Les points suivants soulevés par le questionnaire du CI pourraient faire l'objet de discussions à développer ultérieurement : nouvelles bourses remplaçant le doc.mobility du FNS, statut mal défini des 1A, organisation de colloque par les 1A et AD.

Pour conclure ce rapport, le et la coprésident·e aimeraient vivement remercier Cyrille François pour la très grande précision de ses PVs, sans lesquels la rédaction de ce rapport aurait été extrêmement difficile si ce n'est impossible !

¹ Directive du Décanat 0.11, Art. 3bis ; Directive de l'Université 1.6.4 : « Le Décanat évalue dans un délai de trois mois l'opportunité d'une stabilisation du poste notamment sur la base des priorités définies par la Faculté, de la structure du corps enseignant, notamment le maintien de postes de maître assistant, ainsi que des besoins des unités structurelles. »